

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION CHEMIN DE LA
PEPINIERE ET CHEMIN DU CHATEAU DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU
GRDF**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 1^{er} février 2021, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau GRDF, la circulation sera interdite :

- du n°14 au n°16 chemin du Château,
- chemin sis entre le chemin du Château et le chemin de la Pépinière.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 janvier 2021

Le Maire,



David VALENCE